



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E38752

VALABLE JUSQU'AU 24/09/2026

ÉDITÉ LE

11/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1985

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/03/2000
300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 334201191

Siret : 334 201 191 00031

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7108363

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 566705Z1244000/1 587344

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 566705Z1244000/1 587344

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : FAVRE

1 AVENUE JEAN ALFONSEA
1-3 ZAC DES QUAIS DE FLOIRAC
33270 FLOIRAC

Téléphone : 05 57 77 14 14

Fax : 05 57 77 84 44

Portable : 06 23 39 64 69

Site Internet : www.groupe-climater.com

E-mail : b.even@groupe-climater.com

Responsabilité légale :

GROUPE CLIMATER (834 423 774) / CHAPPAZ NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GROUPE CLIMATER . PRÉSIDENT

Effectif moyen : 44

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	29/05/2024
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	29/05/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/05/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	29/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.